



**Les défis des centres d'insertion socioprofessionnelle
(CISPs)
dans l'accueil et l'accompagnement des personnes
(ex-)judiciarisées en Wallonie**

Rapport d'enquête

Février 2026





Table des matières

Introduction	3
Méthodologie	4
Chapitre 1 – Profil des publics accueillis dans les CISP	6
1.1. Qu'est-ce qu'un CISP ?.....	6
1.2. Diversité des situations judiciaires	6
1.3. Motivations, freins et attentes des stagiaires	7
1.4. L'impact du parcours carcéral sur la réinsertion	8
1.5. Trajectoires marquées par la précarité et la santé mentale	8
Chapitre 2 – Pratiques d'accueil et d'accompagnement des publics (ex-)judiciarisés	9
2.1. Des modalités d'accueil diversifiées	9
2.2. Le rôle central de l'entretien individuel.....	9
2.3. Les filières adaptées et les choix pédagogiques.....	10
2.4. Des pratiques innovantes pour favoriser l'intégration	10
2.5. Une posture professionnelle fondée sur la confiance	11
Chapitre 3 – Défis rencontrés par les CISP	11
3.1. Les contraintes administratives et financières.....	11
3.2. Les défis pédagogiques : motivation, assiduité et abandon	12
3.3. Les partenariats et collaborations.....	12
3.3.1. Les Maisons de justice : un partenaire indispensable mais inégalement impliqué ...	12
3.3.2. Les CPAS, SAJ et associations locales : des relais sociaux essentiels	13
3.3.3. Les services de santé mentale : un partenariat encore insuffisant	13
3.4. Une sortie de détention souvent insuffisamment préparée	14
3.5. La gestion du secret professionnel et des informations sensibles	15
3.5.1. Un cadre légal parfois mal connu	15
3.5.2. Entre confidentialité et sécurité : un équilibre fragile	15
3.5.3. Des pratiques disparates selon les régions	16
3.6. Différences de suivis : personnes internées vs personnes sous conditions judiciaires ...	16
3.6.1. Les personnes issues des Marronniers : des besoins spécifiques mais un suivi structuré.....	17
3.6.2. Les personnes sortant de détention ou sous conditions : un parcours plus complexe et moins encadré	17
3.7. La gestion des conflits et des dynamiques de groupe.....	18
3.8. Les limites des ressources humaines, organisationnelles et psychologiques	18
3.8.1. L'absence de suivi psychologique et de soutien spécialisé.....	19
3.8.2. Des responsabilités judiciaires implicites et non anticipées	19



3.8.3. Une charge mentale et émotionnelle importante	19
Chapitre 4 – Pistes d'amélioration et recommandations	20
4.1. Préparer la sortie et favoriser la continuité des parcours	20
4.2. Renforcer la formation et l'accompagnement des équipes	20
4.3. Clarifier la gestion des informations sensibles.....	21
4.4. Intégrer un soutien psychologique au sein des CISPs.....	22
4.5. Développer des parcours d'insertion progressifs	22
4.6. Renforcer la coopération institutionnelle et territoriale	23
4.7. Vers une politique régionale intégrée	23
Conclusion	24
Résumé	26
Sources	27



Introduction

L'insertion socioprofessionnelle des personnes (ex-)judiciarisées en Wallonie représente aujourd'hui un défi majeur, marqué par la complexité des parcours, la diversité des situations et la nécessité d'un accompagnement personnalisé. Chaque année, un nombre significatif de personnes sortant de détention ou placées sous conditions — qu'il s'agisse d'un bracelet électronique, d'une libération conditionnelle et provisoire, d'une libération anticipée ou d'une sortie à fond de peine — doivent retrouver leur place dans un environnement social et professionnel où les opportunités sont souvent limitées. Or, ces trajectoires d'insertion s'avèrent particulièrement complexes : elles se construisent à l'intersection de multiples contraintes, qu'elles soient judiciaires, économiques, sociales ou psychologiques.

Le public accueilli par les CISPs est de manière générale un public précarisé, cumulant souvent plusieurs difficultés : un faible niveau de scolarisation, une expérience professionnelle limitée, des problèmes de santé mentale ou d'addictions, une situation économique fragile. Les personnes judiciarisées partagent nombre de ces caractéristiques, auxquelles s'ajoutent les effets spécifiques du passage par la prison : rupture de parcours, stigmatisation sociale, perte de confiance en soi et difficultés à se projeter dans l'avenir.

Face à ces constats, les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISPs), opérateurs de formation agréés par la Région wallonne, jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des publics éloigné·e·s de l'emploi.

Les CISPs offrent des formations de base (alphabétisation, remise à niveau, numérique...), des formations professionnalisantes (apprentissage d'un métier) ainsi que des parcours d'orientation. Leur public cible est composé de demandeur·euse·s d'emploi inoccupé·e·s, souvent peu ou pas qualifié·e·s, mais également de personnes confrontées à des situations de vulnérabilité sociale, parmi lesquelles figurent les personnes condamnées, les ancien·ne·s détenu·e·s et celles sous surveillance électronique. Leur mission est encadrée par le décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, dont l'article 5 précise que peuvent être accueillies, parmi d'autres, les personnes condamnées remplissant certaines conditions :

« Toute personne condamnée peut être considérée comme stagiaire lorsqu'elle :
a) exécute sa peine privative de liberté selon un des modes visés par les articles 21, 22 et 24 de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine ;
b) est incarcérée dans un établissement pénitentiaire et est susceptible, dans les trois ans, d'être libérée ou d'exécuter sa peine privative de liberté selon ces mêmes modalités ;
c) est internée dans un établissement visé à l'article 3, 4°, de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes et bénéficie d'une permission de sortie ou d'un congé conforme à la législation.¹ »

L'accueil de ce public ne relève donc pas d'une démarche optionnelle : il fait partie intégrante de la mission confiée aux CISPs par le législateur. Pourtant, comme le révèlent les entretiens réalisés

¹ Article 5.4, Décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, 10 juillet 2013, en ligne : <https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2013/07/10/2013204704/justel>.



avec les plateformes régionales, cette mission s'accompagne de nombreux défis structurels et organisationnels : manque de moyens humains, absence de formation spécifique pour les équipes, lourdeurs administratives, complexité des partenariats, et gestion des situations individuelles parfois très fragiles.

Dans ce contexte et sur base d'une série d'entretiens qualitatifs réalisés entre décembre 2024 et juin 2025, ce rapport se donne pour objectifs de :

- mieux comprendre les réalités vécues par les CISPs en Wallonie face à l'accueil des publics (ex-)judiciarisés ;
- mettre en lumière les pratiques existantes, les défis rencontrés, les besoins identifiés et les pistes d'amélioration possibles.

Méthodologie

Ce rapport repose sur une approche qualitative visant à analyser les pratiques et les défis des CISPs en Wallonie dans l'accompagnement des personnes (ex-)judiciarisées. Pour cela, nous avons participé à plusieurs réunions de plateformes régionales de CISPs, organisées sous l'égide de l'Interfédération des CISP. Ces rencontres ont permis de récolter un matériau riche, constitué de témoignages, d'échanges collectifs et de retours d'expérience concrets des équipes de terrain.

Au total, dix plateformes régionales ont été contactées, couvrant l'ensemble du territoire wallon, dont six figurent dans ce rapport, ce qui représente une 70aine de centres de formation :

- **Hainaut Sud – Charleroi²** : CODEF asbl (Olloy-sur-Viroin), Le Gerموir (Monceau-sur-Sambre), Quelque chose à faire (Monceau-sur-Sambre), SIMA Charleroi asbl (Charleroi), BRASEAP (Erquelinnes), Chantier (Marcinelle), FUNOC (Charleroi, Monceau-sur-Sambre, Gilly), Archipel (Monceau-sur-Sambre), AID Soleilmont (Monceau-sur-Sambre), Atelier de Pontauray (Walcourt), CISP Cessyli et Mni, CPAS Charleroi Trans'form (Marcinelle), Point Fusion (Philippeville), Asbl Carrefour (Couvain, Chimay, Philippeville)
- **Huy-Waremme³** : Centre d'orientation et de formation (Amay), Devenirs (Huy, Strée, Vyle-et-Tharoul), Le Timon (Momalle), Cité des Métiers de Huy
- **Liège⁴** : JEFAR – Job Emancipation Formation Apprentissage Réinsertion (Liège), Perspectives (Flémalle, Saint-Nicolas), Work'inn (Herstal, Eben-Emael, Liège), Alternatives Formations AIGS (Wandre), CPAS de Beyne-Heusay – Gavroche (Beyne-Heusay), Agora (Liège), AID Alter Form (Liège), AJS TAL-LAFI (Liège), Mobitex (Flémalle), Mode d'emploi Liège-Huy-Waremme (Liège), Le Cortil (Neupré, Seraing), EVA (Liège), Interfédération des CISP, Cité des Métiers, CPAS de Herstal – Atelier 4040 et HO.RE.SOL

² Pour voir la carte de tous les CISP de la plateforme Hainaut-Sud – Charleroi, en ligne :

https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-Hainaut-sud_web_2023.pdf.

³ Pour voir la carte de tous les CISP de la plateforme Huy-Waremme, en ligne :

https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-Huy-Waremme_web_2023_juin.pdf.

⁴ Pour voir la carte de tous les CISP de la plateforme Liège, en ligne : https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2025/02/Carte-2025_Liege-peripherie-web.pdf, et https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2025/02/Carte-2025_Liege-ville-web.pdf.



(Herstal), Echafaudage (Liège), Retravailler (Liège), Charlemagn'rie (Herstal), Microbus (Liège), Sofft-CVFE (Liège), Formathé (Seraing), Acacia (Liège, Seraing), EFT Construct (Bierset), EUX-RECA (Blégny), GSARA (Liège), CALIA (Juprelle, Liège), Article XXIII (Liège), Calif (coordination d'associations)

- **Luxembourg⁵** : Lire et Écrire (Arlon, Athus, Barvaux, Bastogne, Florenville, Libramont, Paliseul, Vielsalm, Virton), Mode d'emploi Luxembourg (Arlon, Bertrix, Bastogne, Libramont, Virton), Miroir vagabond (Bourdon, Hotton, Marloie), La Trêve (Arlon, Athus, Bastogne, Libramont, Vielsam, Virton), Habilux (Bastogne, Arlon), La Source (Bouillon), CEPPST – Centre d'Éducation Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs (Arlon, Libramont, Marche-en-Famenne), Le Trusquin (Marche-en-Famenne), La Renardière (Bertrix) - n'était pas disponible, mais a envoyé un document avec leurs défis dans l'accueil du public (ex-)judiciarisé
- **Verviers⁶** : ÉSOPE (Verviers), EDIT (Verviers), LE CID (Dison), EPI (Verviers), Lire et Écrire Verviers (Verviers, Dison, Ensival), Sima Verviers (Verviers), Carrefour des Métiers, CAP Terre (Stavelot), Croc'Espace (Verviers)
- **Wallonie picarde⁷** : Lire et Écrire Wallonie picarde (Ath, Beloeil, Bernissart, Lessines, Mouscron, Péruwez, Tournai), Choq connect, Proorienta CRP asbl « Graines de cuisine » (Tournai), IFI esse, Déclic Emploi (Tournai, Mouscron), Ressourcerie Le Carré, AID L'Escale (Tournai, Enghien, Péruwez, Mouscron)

L'entrée en contact avec les différentes plateformes ainsi que la participation aux réunions s'est parfois révélée complexe en raison de plusieurs facteurs :

- Il s'agit du premier projet du Réseau Aide et Justiciables (RAJ) en Wallonie, son réseau n'y était pas aussi établi qu'à Bruxelles.
- La restructuration de l'Interfédération des CISP a retardé certaines prises de contact.
- La rareté des réunions régionales obligeait parfois à attendre plusieurs mois pour intervenir.
- Deux rencontres initialement prévues en juin 2025 ont été annulé faute de participant-e-s disponibles.

Ces contraintes ont fait en sorte que la réalisation des entretiens a mis plus de temps que prévu, mais elles n'ont pas diminué la qualité finale du travail. Nous avons réussi à obtenir des retours détaillés sur les pratiques internes, les difficultés rencontrées et les besoins des CISP. Les propos ont ensuite été retranscrits et analysés selon une grille thématique :

⁵ Pour voir la carte de tous les CISP de la plateforme Luxembourg, en ligne :

https://www.interfedé.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-Luxembourg_web_2023-1.pdf.

⁶ Interfédé, Carte de tous les CISP de la plateforme de Verviers, en ligne : https://www.interfedé.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-Verviers_web_2023.pdf.

⁷ Pour voir la carte de tous les CISP de la plateforme Wallonie picarde, en ligne :

https://www.interfedé.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-WAPI_web_2023.pdf.



1. Profil des publics accueillis ;
2. Pratiques d'accueil et d'accompagnement ;
3. Défis rencontrés ;
4. Collaboration avec les acteurs externes ;
5. Besoins et pistes d'amélioration.

Ce rapport a pour objectif de donner la voix aux représentant·e-s de CISP·s afin de mieux comprendre les enjeux des centres quant aux personnes (ex-)judiciarisées aujourd'hui.

Chapitre 1 – Profil des publics accueillis dans les CISP·s

1.1. Qu'est-ce qu'un CISP ?

Les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP·s) sont des opérateurs de formation destinés à des adultes peu ou pas qualifié·e-s, souvent éloignés du marché de l'emploi⁸. Leur mission est d'accompagner ces personnes dans un parcours d'apprentissage qui combine remise à niveau scolaire, acquisition de compétences professionnelles et développement personnel. Les CISP·s accueillent chaque année plus de 14 000 stagiaires répartis dans environ 155 centres agréés en Wallonie⁹. Ils proposent près de 470 filières de formation, allant de l'alphabétisation et des compétences numériques de base à des formations qualifiantes dans des métiers variés¹⁰.

Leur spécificité réside dans une pédagogie de proximité et individualisée, qui prend en compte la personne dans sa globalité. Les CISP·s se déclinent en deux grandes méthodologies : les Entreprises de formation par le travail (EFT), où les stagiaires sont mis en situation réelle de production, et les centres DéFi, qui privilégient des démarches pédagogiques participatives (projets, stages, mises en situation)¹¹.

Au-delà de la formation, les CISP·s jouent un rôle essentiel de lien social et d'émancipation. Pour les publics les plus fragilisés, dont font partie les personnes (ex-)judiciarisées, ils peuvent représenter bien plus qu'un lieu d'apprentissage : un point d'ancrage, une première étape vers la réinsertion et un espace où se reconstruisent confiance en soi et perspectives d'avenir.

1.2. Diversité des situations judiciaires

Les CISP·s accueillent un public particulièrement hétérogène en ce qui concerne les parcours judiciaires. Certains stagiaires sortent tout juste de détention, d'autres sont sous bracelet électronique et n'ont parfois jamais connu l'incarcération, d'autres encore ont purgé leur peine depuis plusieurs années et cherchent aujourd'hui à se réinsérer. Cette diversité des situations implique des besoins très différents, tant en termes d'accompagnement social que de pédagogie. À Liège, une coordinatrice explique : « Pour certains, c'est simple : ils ont fini leur peine et ils sont

⁸ Interfede, Découvrez les CISP en 3 questions, en ligne : <https://www.interfede.be/secteur-cisp/>.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*



libres. Pour d'autres, chaque sortie doit être validée, il faut des attestations, il y a des obligations judiciaires, parfois un suivi psychologique imposé ». Chacune de ces situations entraîne des implications pratiques différentes.

Les CISP de la plateforme de Liège, par exemple, soulignent qu'une partie de leur public ne révèle pas spontanément son parcours carcéral, mais que ces informations finissent souvent par apparaître dans les démarches administratives. Comme l'explique une formatrice : « Ce n'est pas quelque chose qu'on doit savoir en tant que centre de formation, mais souvent, avec les attestations de présence ou de fréquentation, on finit par être au courant » (Liège, 22/04/2025).

À l'inverse, d'autres stagiaires en parlent très librement, parfois dès les premiers échanges. Dans plusieurs régions, les formateur·rice·s évoquent même que, lors de discussions informelles, les personnes confient spontanément la raison de leur incarcération. À Tournai, une accompagnatrice raconte : « On les entend parfois dire entre eux : "Moi, j'étais en prison pour ça", et ça se fait naturellement, sans tabou ».

Cette diversité des trajectoires a un impact direct sur la manière dont les équipes adaptent leur accompagnement. Par exemple, dans la province du Luxembourg, les CISP qui travaillent à proximité de la prison d'Arlon accueillent régulièrement des stagiaires sous surveillance électronique ou en détention limitée. Le formateur décrit : « Ils sortent le matin, viennent en formation, puis rentrent le soir à la prison. Mais il arrive que les horaires changent, qu'il y ait des grèves ou des refus de sortie. On ne sait jamais vraiment si la personne pourra être là ». Ce manque de prévisibilité affecte la stabilité des groupes, la planification pédagogique et la dynamique collective. Plusieurs CISP soulignent également le problème des congés pénitentiaires prolongés : lorsque l'État libère temporairement des personnes pour désengorger les prisons, ces stagiaires se retrouvent dans une zone grise sans droit au chômage, au CPAS ou à un logement. Une responsable résume : « Pendant ces congés prolongés, ils n'ont droit à rien : pas de revenus, pas d'aide sociale, pas de logement. Et on doit les accompagner avec nos propres moyens ».

1.3. Motivations, freins et attentes des stagiaires

Les motivations des personnes judiciairisées qui intègrent un CISP varient considérablement. Pour certaines, la formation représente un véritable projet de réinsertion, tandis que pour d'autres, il s'agit avant tout de répondre à une obligation judiciaire. Dans le cas des personnes sous bracelet électronique ou en conditionnelle, la participation à une formation est souvent imposée par le tribunal d'application des peines (TAP).

À Liège, les équipes observent que cette obligation peut jouer un rôle ambivalent : d'un côté, elle favorise l'assiduité, de l'autre, elle peut générer une motivation plus fragile. Une accompagnatrice explique : « Les personnes sous condition savent que leurs présences sont contrôlées, donc elles viennent, mais dès que l'obligation tombe, on observe parfois des abandons soudains » (Liège, 22/04/2025).

Dans d'autres cas, la motivation est intrinsèque et très forte. C'est notamment le cas des stagiaires qui souhaitent donner une nouvelle orientation à leur vie. Au Luxembourg, plusieurs CISP soulignent que certains stagiaires, très investis dans leur formation, trouvent rapidement un emploi : « Quand la personne est motivée, on met tout en place pour que ça marche : on active



notre réseau, on cherche un logement, et parfois, avant même la fin de la formation, elle est embauchée » (Luxembourg, 05/06/2025).

Cependant, de nombreux obstacles subsistent. La précarité économique, la recherche de logement, l'accumulation de dettes ou encore les démarches administratives viennent freiner l'engagement des stagiaires. À Liège, une formatrice souligne : « Souvent, la formation passe au second plan, parce que les personnes doivent d'abord trouver un toit, régulariser leur situation au CPAS ou gérer des pensions alimentaires ». Ces priorités concurrentes compliquent la construction d'un projet professionnel stable.

1.4. L'impact du parcours carcéral sur la réinsertion

Le temps passé en détention a une influence majeure sur les capacités d'insertion des stagiaires. Plus la peine est longue, plus le retour à la vie active peut être complexe. Dans la province de Luxembourg, une responsable décrit la situation d'un stagiaire ayant purgé une peine de quinze ans : « Il était complètement déconnecté. Il ne comprenait pas pourquoi les gens ne se disaient plus bonjour dans la rue, il avait perdu ses repères sociaux. On avait commencé à travailler avec lui, mais il a fini par décrocher » (Luxembourg, 05/06/2025).

Les évolutions technologiques constituent également un obstacle majeur. Comme l'explique un CISP liégeois : « Pour certains, tout a changé : les smartphones, les applications, même les démarches administratives. Il faut réapprendre énormément de choses, jusque dans la gestion de l'argent » (Liège, 22/04/2025). Cette fracture numérique complique l'accès à l'emploi, mais aussi la participation aux formations elles-mêmes.

À Tournai, les équipes observent aussi une différence notable entre les publics ayant purgé de courtes peines et ceux ayant passé de longues années en prison : « Quand la personne a été incarcérée longtemps, il faut parfois travailler d'abord sur la confiance et les bases de la socialisation avant de parler emploi ». Il s'agit d'un constat qui a été relevé par beaucoup de CISPs.

1.5. Trajectoires marquées par la précarité et la santé mentale

Les problématiques d'insertion sont souvent indissociables des situations de grande précarité. Plusieurs CISPs soulignent que les personnes sortant de détention doivent gérer simultanément la recherche d'un logement, l'accès aux droits sociaux, le remboursement de dettes et parfois la reprise de contact avec leur famille.

La santé mentale constitue un autre enjeu central. Dans plusieurs entretiens, les équipes évoquent des profils fragilisés, parfois marqués par des troubles anxieux, des dépressions ou des addictions. Au Luxembourg, une accompagnatrice raconte : « On a eu un stagiaire pour qui les conditions imposées n'étaient pas adaptées. Il avait un problème d'alcool, mais il n'y avait pas de suivi psychologique prévu. Il a décroché en deux semaines ». En effet, beaucoup de personnes judiciairisées souffrent de problèmes de santé mentale et/ou d'addictions. La consommation de



drogues est parfois une forme d'auto-médication, ou tout simplement une manière de s'évader. Une incarcération peut aggraver les troubles de santé mentale pour de multiples raisons¹².

L'absence d'équipes pluridisciplinaires dans les CISPs complique la prise en charge de ces situations. Une responsable explique : « On n'a pas de psychologue en interne, et ce n'est pas toujours possible d'obtenir un suivi extérieur rapidement. Pour certains, c'est un frein énorme à l'insertion » (Luxembourg, 05/06/2025).

Chapitre 2 – Pratiques d'accueil et d'accompagnement des publics (ex-)judiciarisés

Les CISPs de Wallonie partagent une même mission, définie par le décret du 10 juillet 2013 :

« Favoriser, par une approche intégrée, l'insertion socioprofessionnelle des stagiaires, par l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements nécessaires à leur insertion sur le marché de l'emploi, à leur émancipation sociale et à leur développement personnel. »¹³

Dans ce cadre, l'accueil des personnes (ex-)judiciarisées représente un enjeu particulier. Si le décret les inclut explicitement dans le public visé, la diversité de leurs parcours, de leurs contraintes judiciaires et de leurs besoins spécifiques amène chaque CISP à développer ses propres pratiques d'accompagnement.

2.1. Des modalités d'accueil diversifiées

L'accueil des publics judiciarisés diffère considérablement selon les régions, la taille des centres et leurs filières de formation. Certains CISPs privilégient une intégration directe dans les groupes existants, afin d'éviter toute stigmatisation. D'autres mettent en place des dispositifs plus adaptés et individualisés, notamment lorsque les personnes sont sous contraintes judiciaires.

À Liège, par exemple, plusieurs centres organisent un entretien préalable approfondi pour comprendre la situation du stagiaire : son parcours, ses conditions de libération, ses motivations. Cet échange initial permet d'adapter le rythme et le contenu de la formation. Une encadrante explique : « On essaie d'abord de travailler sur leur image, de les rassurer, de déconstruire les stéréotypes qu'ils ont sur eux-mêmes. On leur rappelle qu'ils ont droit à une deuxième chance, que leur passé ne les définit pas ». Cette démarche favorise la confiance mutuelle, essentielle pour maintenir l'engagement des stagiaires.

Dans le Luxembourg, l'organisation est plus contrainte par la géographie et la proximité des prisons. À Arlon, par exemple, certains CISPs travaillent en lien direct avec la prison et accueillent régulièrement des personnes en détention limitée ou sous bracelet électronique. Une responsable témoigne : « On a souvent des stagiaires qui sortent la journée pour suivre la formation, mais qui doivent rentrer le soir. Pour eux, le centre est un espace sécurisant, une bulle d'apprentissage, parce qu'ils savent que le cadre judiciaire les suit en permanence ». Cette

¹² Pour plus d'information à ce sujet, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec une personne de l'équipe psychosociale de L'Ambulatoire-Forest.

¹³ Wallex, 10 juillet 2013 - Décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, en ligne : <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/07/10/2013204704/2025/01/01>, Article 4.



articulation entre contraintes pénitentiaires et intégration socioprofessionnelle nécessite une grande souplesse de la part des équipes.

2.2. Le rôle central de l'entretien individuel

Dans la majorité des CISPs, le premier contact est considéré comme une étape clé. Il ne s'agit pas seulement d'expliquer les filières disponibles, mais surtout de comprendre la réalité de vie du stagiaire : logement, santé, dettes, obligations judiciaires, suivi psychologique. Cette approche globale est particulièrement importante pour les publics judiciairisés, qui cumulent souvent plusieurs fragilités.

À Liège, plusieurs centres mettent en place un accompagnement social renforcé dès l'entrée en formation : « Quand on organise des évaluations intermédiaires, c'est un travail d'équipe : l'assistant·e social·e, le/la coordinateur·rice pédagogique et le/la formateur·rice. On ne parle pas seulement de compétences techniques, mais aussi de projet de vie. »

Dans le Hainaut, l'entretien préalable sert également à repérer les éventuels risques de conflits entre stagiaires. Certains centres demandent à la Maisons de justice de préciser si des restrictions de contact existent entre personnes suivies. Cela permet d'éviter des situations potentiellement explosives au sein des groupes.

2.3. Les filières adaptées et les choix pédagogiques

Les CISPs disposent de filières très variées : bâtiment, horeca, couture, horticulture, orientation professionnelle, alphabétisation, etc. Certaines formations attirent plus particulièrement les publics judiciairisés, souvent en lien avec les activités proposées en prison.

À Liège, plusieurs centres observent que des stagiaires choisissent la couture ou la blanchisserie après avoir travaillé dans ces ateliers durant leur incarcération. Une formatrice explique : « Quand on avait encore la blanchisserie, on voyait que beaucoup de personnes qui avaient travaillé dans la même activité en prison demandaient à continuer dehors. C'est rassurant pour elles de rester dans un univers connu. »

Dans le Luxembourg, les formations « parcs et jardins » ou « éco-construction » accueillent régulièrement des stagiaires sous surveillance électronique. Cette filière pratique et directement professionnalisante répond à une double logique : proposer une formation qui répond souvent à leur envie de travail manuel et à l'extérieur, tout en offrant des compétences concrètes rapidement valorisables sur le marché de l'emploi.

Les formations en alphabétisation jouent un rôle particulier, notamment à travers le réseau Lire et Écrire. Comme le note une intervenante à Libramont : « Les personnes qui viennent pour l'alpha sont souvent très motivées. Ça ne mène pas forcément directement à l'emploi, mais c'est un choix personnel d'apprendre. La dynamique de groupe est souvent plus positive ».

2.4. Des pratiques innovantes pour favoriser l'intégration

Certains centres ont mis en place des dispositifs spécifiques pour faciliter l'accès aux formations, la préadmissions en prison : à Arlon, une coordinatrice accepte de se déplacer



directement dans l'établissement pénitentiaire pour présenter les formations et rencontrer les stagiaires de manière individuelle. « On sait que les démarches sont compliquées, surtout pour demander une permission de sortie. Alors on va vers eux, pour qu'ils puissent se projeter avant même leur libération », dit-elle.

Réservations de places : certains CISPs gardent temporairement une place pour une personne en attente d'une décision du TAP, afin qu'elle puisse intégrer le groupe dès son autorisation de sortie. Cette pratique n'est pas facile à mettre en place pour les CISPs, car il n'y a aucune garantie que la personne intégrera vraiment la formation.

Travail partenarial : dans plusieurs régions, les équipes collaborent étroitement avec les assistant·e·s de justice pour coordonner les démarches, transmettre les attestations de présence et anticiper les difficultés liées aux conditions judiciaires. Dans d'autres plateformes, le souhait de travailler plus étroitement en collaboration avec les Maisons de justice a été exprimé.

2.5. Une posture professionnelle fondée sur la confiance

Enfin, l'accueil des publics judiciairisés repose largement sur la capacité des équipes à instaurer un climat de confiance. Comme le souligne une encadrante liégeoise : « Beaucoup arrivent avec une estime de soi très basse. On travaille d'abord sur l'idée qu'ils/elles ont droit à une deuxième chance ».

Cette posture implique d'accompagner sans juger, tout en garantissant la sécurité de tou·te·s. Cela suppose parfois des ajustements : éviter de placer dans le même groupe des personnes ayant des interdictions de contact, prévenir les conflits, et dialoguer régulièrement avec les stagiaires sur leurs projets et leurs difficultés.

Chapitre 3 – Les défis rencontrés par les CISPs dans l'accueil des publics (ex-)judicialisés

L'intégration des publics (ex-)judicialisés dans les CISPs est une mission inscrite dans le cadre légal du décret du 10 juillet 2013, qui inclut explicitement les personnes détenues, libérées sous conditions, sous bracelet électronique ou internées. Toutefois, les entretiens menés avec les plateformes des CISPs montrent que l'application de ce cadre sur le terrain se heurte à de nombreux défis. Ces obstacles sont à la fois organisationnels, pédagogiques, psychologiques et institutionnels, et varient selon les régions et les ressources des centres.

3.1. Les contraintes administratives et financières

Un défi majeur pour les CISPs est la gestion administrative liée aux stagiaires judiciairisés. Dans certains cas, l'intégration dans une formation dépend de procédures lourdes : autorisations du TAP, création de comptes bancaires, obtention d'adresses officielles, accompagnement dans la recherche de logement et bien plus. À Liège, un formateur raconte un exemple concret : « On avait un stagiaire prêt à commencer, mais le Forem exige un compte bancaire pour faire le contrat. Ça a pris des semaines et on a failli perdre la place. »



Les problèmes d'adresse compliquent aussi la contractualisation. Les stagiaires en congé pénitentiaire prolongé ou sans logement stable n'ont pas toujours une adresse officielle, ce qui bloque leur inscription au Forem et le versement des indemnités.

Cette instabilité a également des conséquences financières pour les centres : les CISP sont financés en partie sur la base des heures de présence effectives. Lorsqu'un stagiaire abandonne ou ne peut pas poursuivre la formation, la perte de subvention peut être importante, surtout dans les groupes fermés. Comme l'explique une coordinatrice : « Si la personne arrête, on perd le financement. C'est encore gérable pour les entrées permanentes où on peut remplacer le stagiaire, mais pour les groupes fermés, c'est une perte sèche ». Bien que les abandons de formation ne se limitent pas au public (ex-)judiciarisé, les personnes sous bracelet ont tendance à arrêter la formation dès que le bracelet est enlevé.

3.2. Les défis pédagogiques : motivation, assiduité et abandon

L'un des constats récurrents dans les entretiens est la difficulté à maintenir l'engagement des stagiaires judiciarisés. Plusieurs facteurs entrent en jeu :

- Le poids des obligations judiciaires ;
- La fatigue psychologique liée à la sortie de détention ;
- Les préoccupations matérielles (logement, dettes, revenus) ;
- Le rapport ambivalent à la formation lorsqu'elle est imposée.

À Liège, plusieurs centres observent que les stagiaires sous contrainte judiciaire sont très assidu·e·s au départ, conscient·e·s que leur présence est surveillée : « Ils savent que leurs présences sont contrôlées, donc ils sont très réguliers ». Mais cet engagement initial s'effrite souvent à la levée des conditions. Dans le Luxembourg, une formatrice note : « Quand le bracelet est enlevé, beaucoup arrêtent la formation. Soit ils trouvent un travail, soit ils disparaissent ». Cette rupture fragilise la continuité pédagogique et complique l'accompagnement et, dans la plupart des cas, mène à un arrêt total de celui-ci. De plus, certain·e·s stagiaires choisissent des formations par défaut, pour satisfaire une obligation judiciaire, sans réelle motivation. Comme l'explique une intervenante d'Arlon : « Ils prennent la première formation disponible, mais une fois dehors, ils réalisent que ce n'est pas ce qu'ils veulent faire. Alors ils décrochent ».

3.3. Les partenariats et collaborations

L'insertion socioprofessionnelle des publics (ex-)judiciarisés ne peut reposer uniquement sur les CISP. Leur action s'inscrit dans un écosystème plus large, impliquant les Maisons de justice, les services d'aide aux justiciables, les CPAS, les services de santé mentale, les SAJ, ainsi que diverses associations locales. Or, les entretiens menés dans les différentes plateformes régionales révèlent une grande diversité dans la qualité et l'intensité de ces collaborations.



3.3.1. Les Maisons de justice : un partenaire indispensable mais inégalement impliqué

Les CISPs soulignent que le lien avec les Maisons de justice est crucial pour assurer la cohérence des parcours. Dans plusieurs cas, les échanges se passent bien et permettent d'ajuster rapidement l'accompagnement. Comme l'explique une responsable au Luxembourg : « Très bien, très bien, j'ai jamais eu une mauvaise expérience, ça se passe toujours très bien, on communique beaucoup ».

Dans plusieurs régions, les équipes pédagogiques expliquent qu'elles ne disposent pas toujours d'informations complètes sur les obligations judiciaires des personnes qu'elles accueillent : bracelet électronique, restrictions de territoire, interdictions de contact, horaires restreints ou obligations de suivi. La communication reste lacunaire et aléatoire. À Huy-Waremme, un responsable confie : « Parfois, on se rend compte qu'il y a des histoires entre eux qu'on ne connaît pas. Deux personnes ne devraient pas se retrouver ensemble, mais personne ne nous a prévenus ». Dans le Hainaut, les équipes expliquent que des situations de conflits latents ou de tensions interpersonnelles auraient pu être anticipées si les centres avaient été mieux informés des antécédents judiciaires des stagiaires. Ces situations créent une charge supplémentaire pour les formateur·rice·s, qui doivent improviser des solutions pour éviter les incidents et protéger les autres stagiaires. Cela peut aller jusqu'à des réorganisations de groupes en urgence, avec des impacts sur le bon déroulement pédagogique.

À Tournai et Hainaut Sud, les équipes regrettent le manque de référent·e·s identifié·e·s : « On ne sait pas toujours qui appeler quand il y a un souci, et on peut passer des jours à attendre une réponse ». Ces délais d'échanges peuvent ralentir la résolution de situations urgentes et nuisent à la continuité de l'accompagnement.

Les CISPs du Hainaut soulignent également la nécessité d'organiser des réunions régulières entre les acteur·rice·s judiciaires et les équipes pédagogiques, afin de clarifier les rôles et d'éviter les zones d'incertitude. Cette demande rejoint un constat partagé dans d'autres régions : l'absence d'un cadre de coopération clair crée des zones grises qui pèsent autant sur les centres que sur les stagiaires.

3.3.2. Les CPAS, SAJ et associations locales : des relais sociaux essentiels

Au-delà du lien avec la justice, les collaborations avec les CPAS jouent un rôle déterminant pour sécuriser les parcours, notamment en ce qui concerne l'accès au revenu, au logement et à l'aide sociale. Certains CISPs décrivent des partenariats fluides, tandis que d'autres regrettent des procédures longues et un manque de coordination. Plusieurs responsables soulignent que de nombreux obstacles administratifs pourraient être anticipés en amont, dès la détention, afin de faciliter la transition vers la vie en liberté. Le fait de devoir régulariser en urgence des dossiers de revenu, d'allocation ou de logement dès l'entrée en formation alourdit considérablement la charge des stagiaires et des équipes formatrices.

Les services d'aide aux justiciables (SAJ) et d'autres associations locales (maisons médicales, structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes judiciairisées ou en précarité) représentent également un appui précieux. Dans plusieurs plateformes, les responsables de CISPs insistent sur le fait que ces collaborations permettent de compenser le manque de ressources internes, notamment lorsqu'il s'agit de problématiques de logement, de dettes ou de suivi psychosocial.



3.3.3. Les services de santé mentale : un partenariat encore insuffisant

La question de la santé mentale revient de manière récurrente dans les échanges. De nombreux CISPs se sentent démunis face aux troubles psychiques ou aux addictions de certain-e-s stagiaires. Comme l'explique une coordinatrice au Luxembourg : « On fait ce qu'on peut, mais on n'a pas de psychologue en interne. Parfois, on se sent démunis face à certains ».

Or, les partenariats avec les services de santé mentale restent très variables et souvent insuffisants. Quelques CISPs réussissent à établir des liens ponctuels avec des psychiatres, psychologues ou maisons médicales, mais beaucoup regrettent l'absence de relais clair et la difficulté à orienter rapidement une personne en crise. Cette situation fragilise à la fois le/la stagiaire et les équipes, qui doivent parfois gérer seules des situations complexes.

3.4. Une sortie de détention souvent insuffisamment préparée

Dans plusieurs plateformes, les formateur-ric-e-s soulignent la difficulté d'accueillir des personnes tout juste sorties de prison, en particulier après de longues peines : « On nous envoie des personnes qui sortent après dix ou quinze ans de détention, mais il y a tout à reconstruire avant de pouvoir penser formation ou emploi » (CISP – Luxembourg).

Cette absence de préparation entraîne plusieurs défis :

- Les personnes n'ont pas toujours de projet professionnel clair.
- Les problèmes psychologiques, liés à la rupture avec le monde extérieur, ne sont pas pris en charge.
- Les CISPs doivent improviser un accompagnement global (logement, santé, démarches administratives) sans en avoir les moyens.

Les CISPs de Verviers soulignent que beaucoup de personnes sortant de détention auraient plutôt besoin de participer à une formation d'orientation, puisqu'elles sont nombreuses à ne pas exactement savoir ce qu'elles veulent faire professionnellement. Malheureusement, les TAP ne sont pas enclin à accepter des projets d'orientation pour une libération conditionnelle, il est donc plutôt rare de trouver des personnes sortant de détention dans des formations d'orientation. Un participant de la plateforme des CISPs de Verviers témoigne : « Il fallait une formation, pas certifiante, non, mais professionnalisante, avec une expérience de travail, stage d'entreprise sur une durée de temps plein, apprentissage métier. Orientation, ça ne marchait pas. Remise à niveau non plus. Et donc c'était très délicat à proposer d'emblée. Donc, par expérience, on propose directement une formation métier. » (CISP – Verviers).

À l'inverse, quelques bonnes pratiques émergent : certains centres expliquent qu'il existe, pour certains publics, une continuité possible entre la formation suivie en prison et celle proposée à l'extérieur. Exemple au Luxembourg : des stagiaires ayant commencé une formation en horticulture dans la prison d'Arlon poursuivent cette filière en parc et jardin dans un CISP situé juste à côté. À Marche-en-Famenne, des modules de formation pour l'établissement pénitentiaire ont été développés. Une responsable explique : « On avait un projet bâtiment dans la prison. Les



stagiaires pouvaient commencer leur formation avant leur sortie et poursuivre chez nous ensuite. Ça fonctionnait très bien ». Ces modèles de continuité permettraient de limiter les ruptures et de renforcer la motivation des personnes judiciairisées.

3.5. La gestion du secret professionnel et des informations sensibles

La question du secret professionnel est revenue à plusieurs reprises lors des entretiens, en particulier dans les plateformes du Luxembourg et de Liège, mais aussi ponctuellement dans d'autres régions. Les équipes des CISP expriment une incertitude importante quant aux informations qu'elles peuvent partager sur les stagiaires, notamment lorsqu'il s'agit de personnes judiciairisées. Cette incertitude touche à la fois la gestion de la confidentialité, la protection des formateur·ice·s et des autres stagiaires, et la collaboration avec les Maisons de justice et les assistant·e·s de justice : « On se posait quand même pas mal de questions, on a affaire à un public qui est quand même très fragilisé. Comment peut-on agir et qui appeler si besoin ? » (CISP – Luxembourg).

3.5.1. Un cadre légal parfois mal connu

D'un point de vue juridique, les CISP sont soumis au secret professionnel, notamment en vertu du Décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle du 10 juillet 2013¹⁴. Celui-ci encadre les missions des centres et la protection des données personnelles des stagiaires. En pratique, cependant, les équipes rencontrent de grandes zones d'ombre : il n'est pas toujours évident de savoir quelles informations peuvent être partagées avec les assistant·e·s de justice, les partenaires sociaux ou même les formateur·rice·s internes.

Plusieurs coordinateur·rice·s de CISP reconnaissent que les directives ne sont pas claires et que chacun·e adopte ses propres pratiques, parfois par excès de prudence, parfois au contraire en allant « au feeling » selon les situations rencontrées : « On ne sait pas toujours ce qu'on peut dire ou pas, ce qui peut être partagé légalement. On veut protéger les stagiaires, mais aussi notre équipe » (CISP – Liège).

Cette incertitude est encore plus marquée dans les situations où les stagiaires ont un passé judiciaire sensible (faits de mœurs, violences, etc.), ou lorsqu'ils/elles sont encore sous conditions (bracelet électronique, détention limitée, sursis probatoire).

En effet, il existe des exceptions au secret professionnel, notamment s'il y a :

- Un danger grave et imminent,
- Une obligation légale spécifique,
- Le devoir d'assistance à personne en danger.

Néanmoins, ces exceptions sont juridiquement complexes, et les employé·e·s des CISP ne sont pas toujours formé·e·s pour les interpréter correctement.

¹⁴ Benvissuto, Vanessa (CAIPS); VIRÉES ADMINISTRATIVES EN CISP : Accompagnement réglementaire et administratif des stagiaires en CISP, en ligne : [Vademecum-Virées-administratives-en-CISP-MAJ-janvier-2020-1.pdf](#), p. 100.



3.5.2. Entre confidentialité et sécurité : un équilibre fragile

L'un des défis majeurs exprimés par plusieurs CISPs, notamment au Luxembourg et à Liège, concerne la tension entre le respect du secret professionnel et la protection des équipes pédagogiques ainsi que des autres stagiaires. Les formateur·rice·s se retrouvent parfois confronté·e·s à des situations où ils/elles doivent gérer des groupes hétérogènes, sans savoir si certain·e·s participant·e·s présentent un risque potentiel.

Un exemple marquant a été évoqué par un CISP de la province du Luxembourg, qui a découvert, en fin de formation, qu'un stagiaire avait été condamné pour des faits graves sur des mineurs : « On a eu un stagiaire pour lequel on l'a su à la fin de sa formation qu'il avait été condamné pour des faits de mœurs sur ses enfants. Ça a été compliqué pour l'équipe, parce qu'on accueille des enfants aussi, on a une école de devoirs. Maintenant, je demande l'extrait de casier judiciaire à tout le monde » (CISP – Luxembourg).

Cet exemple illustre le dilemme auquel sont confrontés les CISPs : faut-il protéger la confidentialité des stagiaires, ou informer les formateur·rice·s et les autres apprenant·e·s pour garantir la sécurité ? Est-ce qu'il y a moyen de combiner les deux ? Dans certains cas, la décision est prise de renforcer les exigences : par exemple, demander systématiquement un extrait de casier judiciaire pour les formations impliquant des publics vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes handicapées). Mais cette pratique n'est pas homogène et ne fait l'objet d'aucune obligation légale dans le cadre des CISPs.

3.5.3. Des pratiques disparates selon les régions

Les entretiens révèlent que les pratiques varient fortement d'une région à l'autre.

Au Luxembourg, les équipes disent manquer de références claires : la question de savoir qui contacter en cas de problème revient souvent. Certains CISPs coopèrent étroitement avec les assistant·e·s de justice, mais d'autres n'ont aucun·e interlocuteur·rice défini·e.

À Liège, plusieurs centres ont indiqué qu'ils se sentent parfois dépassés par la gestion des informations sensibles. Certains ont choisi de protéger les équipes en organisant des réunions internes dès qu'un cas complexe est identifié.

À Tournai, les CISPs ont tendance à s'appuyer davantage sur la Maison de justice pour définir ce qui peut être communiqué ou non, mais cette collaboration dépend largement de la qualité des relations interpersonnelles.

Ces disparités créent un sentiment d'injustice entre stagiaires : certains centres bénéficient de protocoles clairs, d'autres naviguent au cas par cas, avec le risque de prendre des décisions incohérentes ou même illégales. « On aimerait bien savoir ce qu'on peut dire, à qui, et quand. Aujourd'hui, chacun fait comme il peut, mais ce n'est pas sécurisant ni pour nous, ni pour les stagiaires » (CISP – Luxembourg).

3.6. Différences de suivis : personnes internées vs personnes sous conditions judiciaires



Lors des échanges avec la plateforme de Wallonie picarde, plusieurs responsables de CISPs ont souligné une différence importante entre deux catégories de stagiaires :

- les personnes issues des Marronniers, établissement psychiatrique accueillant des personnes sous régime d'internement ;
- les personnes sortant de détention classique ou encore sous conditions judiciaires (bracelet électronique, sursis probatoire, TAP, etc.).

Ces deux publics partagent parfois des fragilités similaires — ruptures sociales, difficultés administratives, estime de soi fragilisée — mais leur niveau d'accompagnement externe diffère fortement, ce qui influence directement la manière dont les CISPs peuvent les intégrer dans leurs formations.

3.6.1. Les personnes issues des Marronniers : des besoins spécifiques mais un suivi structuré

Les personnes orientées vers les CISPs par les Marronniers présentent souvent des troubles psychiques importants et nécessitent un suivi médico-psychologique régulier. Dans la majorité des cas, ces stagiaires restent sous le régime de l'internement, ce qui signifie que leur parcours en formation est encadré par une équipe médicale spécialisée, même lorsqu'elles sont physiquement présentes dans les locaux du CISP.

Un CISP de Tournai témoigne : « Les personnes qui viennent des Marronniers, on sait qu'il y a un suivi derrière, qu'elles sont encadrées par une équipe médicale. Ça change tout pour nous » (CISP – Wallonie picarde).

Pour les équipes pédagogiques, cette situation apporte une forme de sécurité :

- la prise en charge est partagée entre le CISP et l'établissement psychiatrique ;
- les formateur·rice·s peuvent s'appuyer sur les référent·e·s médicaux·les pour adapter les objectifs et les rythmes d'apprentissage ;
- en cas de difficulté, les interlocuteurs spécialisés sont facilement joignables, ce qui limite le sentiment d'isolement des équipes.

Certes, ces stagiaires présentent souvent des besoins pédagogiques particuliers — difficultés d'apprentissage, fatigabilité accrue, troubles de la concentration — mais, paradoxalement, leur intégration dans les groupes est plus stable lorsqu'un suivi externe clair est assuré. La continuité entre les Marronniers et les CISPs favorise un accompagnement cohérent, et les équipes savent à qui s'adresser en cas de problème.

3.6.2. Les personnes sortant de détention ou sous conditions : un parcours plus complexe et moins encadré

À l'inverse, les personnes qui sortent de détention classique ou qui sont encore sous surveillance judiciaire (bracelet, TAP, sursis probatoire, etc.) doivent souvent faire face à des parcours plus fragmentés et moins accompagnés. Contrairement aux stagiaires issu·e·s des Marronniers, ces personnes ne bénéficient pas toujours d'un suivi psychologique, social ou médical formalisé.



Une formatrice de Tournai décrit cette situation : « Les personnes sous bracelet ou en détention limitée, on sent qu'elles ont la tête ailleurs. Entre les appels de l'assistant de justice, les rendez-vous et la peur de rater quelque chose... Ce n'est pas évident pour elles de se concentrer sur la formation » (CISP – Wallonie picarde).

Pour les équipes des CISP, cela entraîne plusieurs défis concrets. Ces stagiaires arrivent fréquemment avec :

- des problèmes administratifs non résolus : absence de logement, dettes importantes, difficultés avec le CPAS ou l'accès au revenu ;
- des obligations judiciaires multiples : formations imposées, convocations au tribunal, stages contraints ;
- des fragilités psychiques ou des addictions non prises en charge ;
- une forte incertitude quant à leur avenir, notamment lorsqu'une décision du TAP ou de la Maison de justice est encore en attente.

Comme le souligne un autre responsable : « Ceux qui viennent des Marronniers ont souvent un suivi très cadré, tandis que les autres, sous bracelet, doivent gérer une multitude de démarches en parallèle » (CISP – Wallonie picarde).

Cette absence de coordination claire entre les différents acteurs — CISP, Maison de justice, services sociaux, CPAS, etc. — complique fortement la continuité des parcours. Là où les personnes issues des Marronniers bénéficient d'une prise en charge intégrée, les personnes sortant de détention doivent composer avec des interlocuteur·ice·s multiples, ce qui fragilise leur engagement dans la formation et leur capacité à se projeter dans un projet professionnel stable.

Cette différence de suivi met en évidence un enjeu central : pour les CISP, l'efficacité de l'accompagnement dépend fortement du travail réalisé en amont. Lorsque les personnes bénéficient d'une préparation structurée, la formation devient un véritable tremplin. À l'inverse, l'absence de relais solides à la sortie de prison fragilise leur parcours et met sous tension les équipes des centres.

3.7. La gestion des conflits et des dynamiques de groupe

Un autre défi majeur est la prévention et la gestion des tensions au sein des groupes. Dans certains cas, deux stagiaires peuvent avoir des interdictions de contact imposées par la justice, sans que le centre en soit informé. Cela peut créer des situations délicates. À Liège, une formatrice raconte : « On a eu deux stagiaires qui s'étaient reconnus. Ils avaient un passif commun et ça a failli dégénérer. On a dû les séparer dans les activités de groupe » (CISP – Liège).

Les formateur·rice·s sont souvent confronté·e·s à des situations émotionnellement chargées : révélations sur des faits graves, annonces de condamnations, confrontations entre stagiaires. Ces situations mettent à l'épreuve la capacité des équipes à maintenir un climat de sécurité pour tou·te·s. Dans le Luxembourg, plusieurs centres expriment leur inquiétude face à ces enjeux : « On se demande toujours jusqu'où on peut aller. Qui prévenir en cas de problème ? Comment protéger à la fois les stagiaires et les formateurs ? » (CISP – Luxembourg).

Cette question de la sécurité psychologique et parfois physique s'étend aussi à l'équipe pédagogique. Lorsqu'un·e stagiaire est condamné·e pour des faits graves, ce sont souvent les



formatrices qui se sentent en insécurité, surtout lorsqu'elles doivent partager des espaces communs.

3.8. Les limites des ressources humaines, organisationnelles et psychologiques

L'accueil de personnes judiciairisées dans les CISP confronte les équipes pédagogiques à des situations complexes, qui dépassent souvent le cadre strict de la formation. La plupart des centres disposent de ressources limitées, tant sur le plan humain qu'organisationnel, ce qui alourdit la charge des formateur·rice·s, assistant·e·s sociaux·les (quand il y en a) et coordinateur·rice·s.

3.8.1. L'absence de suivi psychologique et de soutien spécialisé

Un problème récurrent, signalé dans plusieurs plateformes, concerne l'absence de psychologues au sein des équipes. Les formateur·rice·s et assistant·e·s sociaux·les se retrouvent ainsi à gérer seuls des problématiques liées à la santé mentale, aux traumatismes ou aux addictions. Une coordinatrice de la plateforme du Luxembourg décrit ce sentiment d'impuissance : « On fait ce qu'on peut, mais on n'a pas de psychologue en interne. Parfois, on se sent démuni·e·s face à certains profils » (CISP – Luxembourg).

Le manque de moyens pour mettre en place un accompagnement pluridisciplinaire limite la capacité des centres à proposer une réponse adaptée aux besoins spécifiques de ce public. Certains CISP tentent de compenser en développant des partenariats ponctuels avec les services d'aide aux justiciables, les maisons médicales ou des associations locales. Toutefois, ces collaborations restent fragiles, hétérogènes et très dépendantes des initiatives individuelles.

3.8.2. Des responsabilités judiciaires implicites et non anticipées

Au-delà de l'accompagnement pédagogique, plusieurs formateur·rice·s ont découvert qu'ils pouvaient être impliqués dans des procédures judiciaires liées à leurs stagiaires. Dans le Hainaut, une responsable témoigne : « On signe des contrats sans toujours savoir que ça peut nous amener à la police pour témoigner » (CISP – Hainaut Sud).

Ces convocations créent une pression supplémentaire pour des professionnel·le·s qui ne sont pas toujours formé·e·s ni préparé·e·s à ce rôle. Les équipes pédagogiques s'interrogent sur leurs droits, leurs obligations et les limites de leur responsabilité vis-à-vis de la justice. Ce flou contribue à un climat d'insécurité professionnelle et renforce la nécessité d'un cadre de référence clair entre les CISP et les autorités judiciaires.

3.8.3. Une charge mentale et émotionnelle importante

Cette accumulation de responsabilités pédagogiques, sociales et judiciaires engendre une fatigue émotionnelle importante. Les équipes se sentent parfois isolées et dépassées par la complexité des situations rencontrées : « On a l'impression de devoir gérer des problématiques qui dépassent notre rôle de formateur·rice » (CISP – Hainaut Sud).



Certaines situations rapportées lors des entretiens sont particulièrement lourdes à porter pour les équipes, tant sur le plan émotionnel que sur le plan éthique. À Verviers, une intervenante témoigne : « On a eu quand même plusieurs cas de stagiaires qui continuaient des activités criminelles pendant la formation, ça allait jusqu'à de la prostitution d'enfants, la pédopornographie, etc. On apprend qu'ils avaient une vie parallèle à la formation. Quelle est notre part de responsabilité ? On leur donne une couverture sociale acceptable. » (CISP – Verviers). Ces situations génèrent un sentiment d'impuissance et de culpabilité, notamment lorsqu'aucun cadre clair n'existe pour orienter la réaction des équipes.

Plusieurs CISPs expriment un besoin explicite de supervision, d'espaces de parole et de soutien psychologique pour les équipes elles-mêmes, afin de maintenir un accompagnement de qualité. L'absence de tels dispositifs augmente le risque d'épuisement professionnel et fragilise la capacité des centres à maintenir un accompagnement de qualité sur le long terme, alors même que les publics accueillis nécessitent une grande stabilité relationnelle.

Chapitre 4 – Pistes d'amélioration et recommandations

Les entretiens menés auprès des plateformes de CISPs mettent en évidence une réalité contrastée : si les centres déploient des efforts considérables pour accueillir et accompagner les personnes judiciairisées, ils se heurtent à des obstacles structurels, organisationnels et humains qui limitent l'efficacité de leur action.

Les recommandations suivantes s'appuient à la fois sur les besoins exprimés par les équipes, sur les bonnes pratiques observées dans certaines régions et sur les principes énoncés dans le décret du 10 juillet 2013 relatif aux CISPs.

4.1. Préparer la sortie et favoriser la continuité des parcours

Les CISPs insistent sur l'importance d'une meilleure coordination entre les établissements pénitentiaires, les assistant·e·s de justice et les centres de formation afin d'éviter que la sortie de prison ne constitue une nouvelle rupture.

Recommandations principales :

1. Préparer la sortie en amont : identifier le projet professionnel, commencer le bilan de compétences ou l'orientation et initier un lien avec le CISP avant la libération.
2. Favoriser la continuité des activités : permettre aux stagiaires de poursuivre à l'extérieur une formation ou une activité commencée en prison (horticulture, menuiserie, cuisine, etc.).
3. Créer des passerelles officielles entre le SPF Justice, les CISPs et les services d'aide aux justiciables pour sécuriser les transitions.
4. Renforcer l'accompagnement psychosocial dans les premiers mois après la sortie, avant d'entrer pleinement dans la formation professionnelle.



« Quand on peut préparer la sortie, tout le monde y gagne : la personne, le centre et la société. Aujourd'hui, c'est encore trop rare » (CISP – Hainaut Sud).

4.2. Renforcer la formation et l'accompagnement des équipes

L'un des constats majeurs des entretiens est le manque de formation spécifique des équipes face aux enjeux liés aux publics judiciarisés. Beaucoup de formateur·rice·s et de coordinateur·rice·s témoignent de situations délicates qu'ils/elles ont dû gérer sans préparation ni outils adaptés : « On se retrouve à devoir accueillir des personnes sous bracelet, avec des restrictions de territoire, des antécédents de violence, et on n'a jamais été formés pour ça » (CISP, Hainaut Sud).

Propositions :

1. Mettre en place des modules de formation continue pour les formateur·rice·s, assistant·e·s sociaux·ales et coordinateur·rice·s sur :
 - la gestion des problématiques psychologiques et les conflits au sein des groupes ;
 - la communication avec les Maisons de justice,
 - la compréhension du vocabulaire judiciaire,
 - les droits et obligations des personnes sous bracelet et sous conditions.
2. Développer des outils pratiques (fiches réflexes, protocoles d'urgence) pour réagir face à des incidents ou des révélations sensibles.
3. Favoriser des espaces de supervision réguliers, permettant aux équipes de partager leurs difficultés et d'éviter l'épuisement professionnel.

Ces recommandations s'inscrivent dans la mission des CISPs définie par le décret, qui insiste sur le rôle d'accompagnement personnalisé. Pour être pleinement efficace, cet accompagnement suppose que les équipes soient outillées et soutenues. D'après les témoignages, seule la présence d'un·e assistant·e·s social·e du CISP ne suffit pas.

4.3. Clarifier la gestion des informations sensibles

La quasi-totalité des CISPs interrogés s'accorde sur la nécessité d'obtenir un cadre clair concernant la gestion des informations sensibles. Les demandes portent notamment sur :

- La création d'outils ou de guides pratiques sur le secret professionnel adaptés au secteur de l'insertion socioprofessionnelle¹⁵.

¹⁵ En collaboration avec Bruxelles Formation, la Cité des Métiers, la cellule Réinsert d'Enseignement pour adultes, les asbl A.P.R.E.S. et le SLAJ-V, le RAJ a développé un livret sur l'insertion socioprofessionnelle dans lequel le chapitre II est consacré au secret professionnel. Il pourrait être intéressant de présenter ce travail aux CISPs, tout illustrant la théorie avec les exemples concrets des centres. - Réseau Aide et



- Le besoin de formations juridiques pour les coordinateur·rice·s, assistant·e·s sociaux·les et formateur·rice·s. L'Interfédération des CISP organise déjà des formations appelées « Déontologie et secret professionnel », il serait donc intéressant de savoir s'il faudrait renforcer la communication ou l'accessibilité de ces formations.
- La mise en place de protocoles de collaboration entre les CISP, les assistant·e·s de justice et, le cas échéant, les autorités judiciaires.

Plusieurs participant·e·s ont également suggéré la création d'un·e référent·e unique au sein de chaque plateforme régionale, chargé·e de centraliser les questions liées au secret professionnel et de faire le lien avec les institutions judiciaires.

4.4. Intégrer un soutien psychologique au sein des CISP

Les entretiens soulignent un problème récurrent : les équipes CISP sont confrontées à des stagiaires fragilisé·e·s par leur parcours carcéral, leurs addictions ou leurs traumatismes, mais elles ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour les accompagner. Comme le disent plusieurs représentant·e·s de CISP : « On n'a pas de psychologue dans l'équipe, et parfois, on ne sait pas comment aider » (CISP, Luxembourg).

Propositions :

1. Créer un réseau de psychologues partenaires accessibles pour les CISP, avec des permanences dédiées.
2. Financer la présence partielle d'un·e psychologue dans les équipes des CISP les plus concernés.
3. Renforcer les partenariats avec les services de santé mentale existants, en facilitant l'accès aux soins pour les stagiaires sortant de détention, sous bracelet ou en conditionnelle.
4. Sensibiliser les formateur·rice·s aux signaux de détresse psychologique afin de détecter les situations à risque en amont.

Une telle mesure répond à la nécessité de préparer les stagiaires à la réinsertion et de garantir leur bien-être global, condition indispensable à leur engagement dans la formation.

4.5. Développer des parcours d'insertion progressifs

Les entretiens révèlent que beaucoup de personnes judiciairisées vivent un décalage brutal entre la sortie de prison et les exigences des formations ou du marché du travail : « Certains sortent



après quinze ans et doivent, du jour au lendemain, suivre une formation et trouver un emploi. C'est irréaliste » (CISP, Marche-en-Famenne).

Propositions :

1. Reconnaître explicitement les formations d'orientation comme activités valables dans le cadre d'une sortie conditionnelle, afin d'encourager les personnes à s'y inscrire lorsque celles-ci constituent l'option la plus adaptée à leur situation et à leur niveau de préparation.
2. Mettre en place des modules de remobilisation avant l'entrée en formation : gestion du stress, organisation du temps, compétences sociales.
3. Développer des parcours modulaires permettant d'avancer à son rythme, avec des étapes progressives vers l'emploi.
4. Renforcer les stages d'immersion en entreprise pour préparer la sortie du CISP et favoriser le retour à l'autonomie.

Ces parcours personnalisés répondent à l'esprit du décret du 10 juillet 2013, qui fait de la construction de projets individualisés un principe fondamental.

4.6. Renforcer la coopération institutionnelle et territoriale

L'action des CISP dépend largement de la qualité des partenariats avec les autres acteur·rice·s du territoire. Or, les entretiens révèlent que ces collaborations restent trop souvent dépendantes des relations interpersonnelles, sans cadre formalisé ni mécanismes stables de concertation. Comme l'exprime une intervenante de Wallonie picarde : « Aujourd'hui, chacun travaille dans son coin. Si on pouvait avoir une vraie plateforme commune, ça changerait tout » (CISP – Wallonie picarde).

Afin de renforcer cette coopération, quatre priorités se dégagent :

1. Mettre en place des protocoles clairs de collaboration entre CISP, Maisons de justice, CPAS, services de santé mentale, SAJ et associations locales. Ces protocoles devraient définir les rôles et responsabilités de chacun et inclure un partage d'informations essentielles (restrictions de territoire, obligations judiciaires, risques connus), dans le respect du secret professionnel.
2. Désigner des référent·e·s identifiés dans chaque Maison de justice pour les CISP, afin de disposer d'un·e interlocuteur·rice unique et de fluidifier la communication.
3. Instaurer des réseaux territoriaux structurés, par le biais de tables de concertation régulières regroupant CISP, Maisons de justice, CPAS, Forem, SAJ et associations spécialisées. Ces réseaux permettraient d'harmoniser les pratiques et d'assurer une égalité d'accès aux ressources pour tou·te·s les stagiaires.
4. Valoriser les bonnes pratiques locales et développer des expérimentations pilotes, notamment dans les zones à forte densité de stagiaires (ex-)judiciarisés, afin de tester de nouveaux modèles de coopération et de renforcer les synergies entre acteur·rice·s.



Une telle coopération, à la fois opérationnelle (protocoles, référents) et stratégique (réseaux, expérimentations), permettrait de mieux protéger les stagiaires et les équipes, tout en assurant une continuité plus cohérente entre formation, accompagnement social et insertion professionnelle.

4.7. Vers une politique régionale intégrée

Enfin, ces recommandations appellent à une implication plus forte des autorités régionales. Le décret encadre le rôle des CISP mais ne prévoit pas de dispositif spécifique pour les personnes judiciairisées. Or, les témoignages recueillis montrent qu'une politique cohérente, dotée de moyens ciblés, est nécessaire pour :

- financer les actions spécifiques,
- renforcer les équipes,
- garantir un accès équitable aux ressources,
- et favoriser la réinsertion durable des stagiaires.

La mise en place d'une stratégie régionale concertée permettrait de dépasser les disparités territoriales et de donner aux CISP les moyens d'accomplir pleinement leur mission.

Conclusion

L'accueil et l'accompagnement des personnes (ex-)judiciairisées au sein des CISP représentent aujourd'hui un enjeu social majeur pour la Wallonie. Comme le souligne le décret du 10 juillet 2013, les CISP ont pour mission de « favoriser, par une approche intégrée, l'insertion socioprofessionnelle » de tou·te·s les stagiaires, sans distinction de parcours, dans le respect du principe de non-discrimination. Pourtant, les entretiens menés auprès des plateformes régionales révèlent que les défis sont nombreux et que les équipes doivent composer avec des situations complexes, souvent sans outils ni soutien suffisant.

Au-delà des aspects techniques abordés dans ce rapport, il est important de rappeler le rôle fondamental que jouent les CISP dans la société wallonne. Les CISP ne sont pas de simples lieux d'apprentissage ou de remise à niveau : ils sont, pour beaucoup de personnes, des espaces de reconstruction personnelle, des passeurs d'opportunités et des points d'ancrage dans des parcours souvent marqués par des ruptures.

Pour de nombreuses personnes (ex-)judiciairisées, la formation en CISP représente bien plus qu'une étape vers l'emploi. Elle constitue souvent le premier lieu où elles se sentent accueillies sans jugement et accompagnées dans leur globalité. Comme le rappelle une encadrante de la province du Luxembourg : « Pour certains, le CISP, c'est le seul endroit où on ne les juge pas. C'est la première étape pour reprendre confiance » (CISP – Luxembourg).



Cependant, la réussite de ces parcours ne repose pas uniquement sur la motivation individuelle ni sur la qualité du travail fourni par les équipes des CISPs. Elle dépend aussi de notre capacité collective à :

- mieux préparer la sortie des établissements pénitentiaires et sécuriser la transition vers la formation ;
- renforcer la continuité des parcours, en évitant les ruptures entre la prison, les Maisons de justice, les services sociaux et les centres de formation ;
- investir dans les ressources humaines afin de soutenir des équipes qui travaillent avec des publics très fragilisés, souvent sans formation spécifique sur les enjeux judiciaires ou psychologiques ;
- structurer des partenariats solides avec les acteur-ice-s de l'insertion professionnelle, comme les MIRE, le FOREM, les services d'aide aux justiciables et les agences spécialisées telles que Unago.

Aujourd'hui, les CISPs se trouvent au cœur d'une transformation sociale. Ils incarnent un levier essentiel de réinsertion, mais leur impact reste limité si le reste de la chaîne — prison → formation → emploi — n'est pas consolidé. Et cela ne concerne pas uniquement les acteur-ice-s de l'insertion socioprofessionnelle, mais également les structures de soin, de médiation de dettes, d'aide au logement etc. Sans relais solides avant et après la formation, le risque est grand que les acquis ne soient pas pérennisés.

En d'autres termes, les CISPs représentent une porte d'entrée cruciale vers l'autonomie, mais ils ne peuvent pas, seuls, relever tous les défis liés à la réinsertion des publics (ex-)judiciarisés. La coordination entre les différents acteurs — institutions pénitentiaires, Maisons de justice, services sociaux, les structures de soin, les organismes de formation et employeurs — apparaît aujourd'hui comme l'une des conditions majeures pour transformer l'essai.



Résumé

Ce rapport analyse les défis rencontrés par les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISPs) en Wallonie dans l'accueil des personnes (ex-)judiciarisées. Sur base d'entretiens réalisés auprès de plusieurs plateformes régionales, il met en évidence les réalités contrastées de ce public et les limites du dispositif actuel.

Les CISPs accueillent des profils très divers : personnes sortant de prison, stagiaires sous bracelet électronique, bénéficiaires en détention limitée ou ancien·ne·s détenu·e·s en réinsertion. Cette hétérogénéité entraîne des besoins multiples, allant de l'acquisition de compétences de base à un accompagnement social et psychologique intensif. Tous les centres soulignent que le public judiciarisé partage avec le reste de leur public une forte précarité (faible scolarisation, dettes, instabilité de logement, problèmes de santé mentale), mais qu'il est en outre marqué par des contraintes judiciaires, des ruptures de parcours et une stigmatisation persistante.

L'étude identifie plusieurs défis communs :

- La gestion des contraintes judiciaires (horaires, interdictions, rendez-vous obligatoires) qui compliquent l'organisation pédagogique.
- La lourdeur administrative, qui détourne les équipes de l'accompagnement humain.
- Le manque de ressources spécialisées, notamment psychologiques, qui laisse les formateur·rice·s isolé·e·s face à des situations complexes.
- L'absence de continuité entre prison, formation et emploi, qui fragilise la réinsertion.
- La communication lacunaire avec les Maisons de justice et d'autres institutions, source de malentendus et parfois de conflits évitables.

En miroir, le rapport met en avant plusieurs leviers d'amélioration :

- renforcer la formation des équipes aux réalités judiciaires et psychosociales,
- instaurer des protocoles clairs avec les Maisons de justice, CPAS, services de santé et associations locales,
- développer des parcours progressifs qui tiennent compte du choc de la sortie,
- garantir un soutien psychologique interne ou via des partenariats,
- structurer des réseaux territoriaux de coopération pour harmoniser les pratiques et sécuriser les parcours.

En conclusion, les CISPs apparaissent comme un maillon essentiel de la chaîne de réinsertion. Ils offrent un espace d'apprentissage et de reconstruction qui dépasse largement la simple formation. Mais leur action reste tributaire de trois conditions : une meilleure préparation en amont, une coopération institutionnelle renforcée et un relais solide vers l'emploi. Sans cela, les efforts des CISPs risquent de rester insuffisamment consolidés.



Sources

Benvissuto, Vanessa (CAIPS); VIRÉES ADMINISTRATIVES EN CISP : Accompagnement réglementaire et administratif des stagiaires en CISP, en ligne : [Vademecum-Virées-administratives-en-CISP-MAJ-janvier-2020-1.pdf](https://www.vademecum.be/vademecum-virees-administratives-en-cisp-maj-janvier-2020-1.pdf).

Entretiens des CISPs.

Décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, 10 juillet 2013, en ligne : <https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2013/07/10/2013204704/justel>.

Interfédé, Carte de tous les CISPs de la plateforme Hainaut-Sud – Charleroi, en ligne : https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-Hainaut-sud_web_2023.pdf.

Interfédé, Carte de tous les CISPs de la plateforme Huy-Waremme, en ligne : https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-Huy-Waremme_web_2023_juin.pdf.

Interfédé, Carte de tous les CISPs de la plateforme Liège, en ligne : https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2025/02/Carte-2025_Liege-peripherie-web.pdf, et https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2025/02/Carte-2025_Liege-ville-web.pdf.

Interfédé, Carte de tous les CISPs de la plateforme Luxembourg, en ligne : https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-Luxembourg_web_2023-1.pdf.

Interfédé, Carte de tous les CISPs de la plateforme de Verviers, en ligne : https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-Verviers_web_2023.pdf.

Interfédé, Carte de tous les CISPs de la plateforme Wallonie picarde, en ligne : https://www.interfedede.be/wp-content/uploads/2023/06/Carte-CISP-WAPI_web_2023.pdf.

Interfédé, Découvrez les CISP en 3 questions, en ligne : <https://www.interfedede.be/secteur-cisp/>.

Réseau Aide et Justiciables et Bruxelles Formation, Former un public avec un passé judiciaire : Éclairages et ressources, en ligne : [ca7111_b65e0cce43c4492c930a74fcc40941c2.pdf](https://www.bruxellesformation.be/ressources/ca7111_b65e0cce43c4492c930a74fcc40941c2.pdf).

Schockert, Laure (La Renardière), « Difficultés avec le public carcéral ».

Wallex, 10 juillet 2013 - Décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, en ligne : <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/07/10/2013204704/2025/01/01>.